

Procès verbal
Saison 2025-2026

**ENSEMBLE
PV N° 721 DU
18 SEPTEMBRE 2025**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



BUREAU

Réunion du mardi 16 septembre 2025

Procès-Verbal N° 721

Présents : A. BRAULT, JM BOULORD, H. GIROUD-GARAMPON, JL SOZET,
T. TRUWANT, M. VACHETTA

Excusés : T. BARATIER, JM LOSA, M. MONTMAYEUR

Compétition U19 D2 : Proposition De la commission sportive

Complément de l'organisation de ce championnat.

A l'issue de la première phase, les 3 premiers de chaque poule soit 12 équipes sont répartis dans 2 « POULE HAUTE » en tirage intégral.

Les autres équipes composent 2 « POULE BASSE » en répartition géographique.

A l'issue de la seconde phase, les 2 premiers de chaque « POULE HAUTE » accèdent à la D1

Proposition validée à l'unanimité des membres du bureau présents et applicable dès maintenant.

Président

H. GIROUD-GARAMPON

Secrétaire

JM BOULORD



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 16 septembre 2025

Procès-Verbal N° 721

Nouvelle organisation concernant le règlement des arbitres pour les compétitions SENIORS D4 et U19 D2.

A l'attention des responsables de clubs,

Nous vous informons qu'à compter de cette saison, **une nouvelle organisation est mise en place concernant le règlement des arbitres pour les compétitions SENIORS D4 et U19 D2.** Désormais, le District prendra en charge directement le paiement des arbitres pour ces rencontres.

En conséquence, le montant correspondant sera imputé aux clubs concernés. Cette mesure vise à simplifier la gestion des indemnités arbitrales.

FRAIS ARBITRAGE 2025-2026 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2025-2026 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U19 D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Du 8 au 13 septembre 2025

Amende 32€

U13 D3 / Phase 1 poule F 550797 Bourbre Asf 1

FORFAIT GENERAL U13 – FOOT A8

Du 8 au 13 septembre 2025

Amende 44€

U13 D3 / Phase 1 poule F 517051 Rives Sp. 2
Feminiens A8 poule A 536259 St Maurice Exil Am.L 1

FORFAIT GENERAL 15

Du 8 au 13 septembre 2025

Amende 68€

U15 D3 / Phase 1 poule J 553368 Ent.Foot.Etangs 2
U15 522619 Claix
U15 D3 564194 GJ Vezeronce Huert Dolomieu

FMI NON RETOURNEE

Du 13-14 septembre 2025

Amende 75 €

Voir PV 721 commission Ethique

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Trésorier	tbaratier@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mhenlahrache@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
Conseiller Départemental Football Animation	jhugonnard@isere.fff.fr
Conseiller technique Départemental en arbitrage	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 16 septembre 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 721

Président : MONTMAYEUR Marc (en distanciel)

Présent(e)s : BLANC Aline, BRAULT Annie, TRUWANT Thierry.

Excusés : FRANZIN Didier, MOUMJID El Mostafa, FERNANDES Carlos, EL RHAFARI Reda, BONNARD Christophe, VAILLANT Franck - représentant de la commission des arbitres, MAZZOLENI Laurent, PION Christophe, BERTHELET Éric, SCARPA Vincent, MOUMJID El Mostafa.

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

.....

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS DES CLUBS OU AUTRES

LA MURETTE (550437) : Courrier nous informant de l'identité de la personne qui représentera votre Président à l'audition du mardi 30 septembre 2025 dans le cadre du dossier 25-26-01D. Nous avons pris bonne note de l'information.

Pour le P.V

Le président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V

La secrétaire de séance

Aline BLANC



COMMISSION ARBITRES

MARDI 16/09/2025 à 18h30

Procès-Verbal N°721

PRESIDENT DE SÉANCE : SABATINO Joseph

LAZAMI Fouad - SPARAPANO Patrick - BOUAZIZ Djamel - VAGNEUX Luc - MORE Claude - CUSANNO Stéphane - CHAARI Hassen - HUERTAS Pierre

ASSISTE : BEN EL HADJ Hakim - CTDA

EXCUSES : LALO Aboubakar - N'AIT DRISS Youssef - KODJADJANIAN Jean Marie - KIAL Amenay - HOCINE Halime - SAINT ALBIN Laurent - SOZET Jean Louis - THEVENIN Cyril - DEHMANI Monia

arbitres@isere.fff.fr

LA CDA remercie le club d'ESTRABLIN et MINETTO Hubert pour l'accueil et le prêt de leurs installations pour la formation d'arbitres auxiliaires du 14/09/2025 -

DATES DES STAGES OBLIGATOIRES POUR TOUS LES ARBITRES PENDANT LA PERIODE DE LA TREVE HIVERNALE – AU DISTRICT DE L'ISERE (SASSENAGE)

D1- D2 : Matin -le 10/01/2026 de 8H30 à 12H00 -

AA : Après-midi - le 10/01/ 2026 de 13h30 à 17h00 -

D3- JAD - JAS : Matin - le 17/01/2026 de 8H30 à 12H00 -

D3 JEUNES/FEMININES : Après-midi - le 17/01/ 2026 de 13h30 à 17h00 -

D4 - D5 : Matin - le 18/01/2026 de 8H30 à 12H00 -

RAPPEL

STAGE DES OBSERVATEURS

Vendredi 19/09/2025 au District de l'Isère à partir de 18h30, heure de démarrage de la formation .

NOTE AUX ARBITRES :

- **MATCH : POISAT 1 - DOMENE 1 - Mr BK :** rappel à vos obligations : merci d'arriver une heure avant l'heure officielle du match.
- **REPONSES OUVERTURES D' ENQUETES:**
LS : Rappel important: vous devez vérifier vos désignations une semaine avant la date de la rencontre jusqu'au vendredi, veille du match sous peine de sanctions.

AP : Merci pour vos éléments de réponse. Avec les excuses de la CDA.

- **OUVERTURE D'ENQUETE** : Absence d'arbitre du match SMH FC 3 - GROUPEMENT P. VOIRON CROSSEY EN U15 D2 du 13/09/25.

COURRIERS DES CLUBS - LIGUE

US BEAUVOIR ROYAS : Lus et notés.

PAYS D'ALLEVARD FC : Confirmation de l'inscription de votre arbitre auxiliaire.

Demands d'arbitre :

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division...et envoyées dans les délais réglementaires (au moins 2 semaines).

- FC BOURG OISANS : Courrier concernant le match Championnat Seniors D5 – **FCO vs PIERRE-CHATEL** du 2 novembre 2025.
- FC BOURG OISANS : Courrier concernant le match Championnat Seniors D5 Match **FCO - MISTRAL ES2** – D5 – du 28 septembre 2025
- FC BOURG OISANS : Concernant le match D5 - **FCO vs UO PORTUGAL SMH2** 19 octobre 2025
- FC BOURG OISANS - Match D5 - **VERSOUD FC2 vs FCO** du 26 octobre 2025
- FC LIERS : Concernant le match des FEMININES A 8 - **LIERS FC 1 vs VALLEE DE L'HIEU 38 1** du 21/09/2025
- ST GEORGES DE COMMIERS : Concernant le match **ABBAYE - J.S.S.G.** en U15 D3 du 20 septembre 2025
-

Satisfactions vous seront données dans la mesure de nos disponibilités.

COURRIERS DES ARBITRES

ANSELME I. N. : Lu et noté. Transmis.

ATANGANA P. : La CDA t'adresse ses félicitations et ses vœux de bonheur.

BRIOUA N. : Lu et noté.

BUCHET K. : Certificat médical reçu. Bon rétablissement.

COELHO P. : Lu et noté

CORNU R. : Lu et noté

FARES M. : Lu et noté.

Hammedi N-E. : Lu et noté

LAMRI R. : Lu et noté.

LASSOUAD S. : Lu et noté. Réponse vous a été apportée.

MANIGUET E. : Lu et noté

MARTINEZ P : Lu et noté.

MORAUX G. : Lu et noté.

PARENT L. : Lu et noté

SAÏD MANGA S. : Certificat médical reçu. La CDA te souhaite un prompt rétablissement.

VILELA G. : Lu et noté.

Président de séance
Joseph SABATINO

Secrétaire de rédaction

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 16 Septembre 2025 à 18H

Procès-Verbal N°721

Président : DUTCKOWSKI Yohan

Présents : DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZAAR Samid

.....

PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

Plénière des délégués : le vendredi 19 septembre à 18H au district

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec en tête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués saison 2025-2026.

Courrier :

FC Oisans : lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Désignations :

WEEK END DU 20 ET 21 SEPTEMBRE 2025

<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
SENIORS D3 POULE B	ABBAYE	ASIEG 2	AVETTAND JULIEN	FRAIS AU CLUB ABBAYE
SENIORS D5 POULE A	ES MISTRAL	ST MARTIN D'HERES	BOULORD JM	FRAIS AU CLUB MISTRAL



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 16 Septembre 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 721

Président : M. Mallet
Présent : M. Mallet

REUNIONS AVANT SAISON JEUNES U15 U17 U19

Lors de ces réunions, pour tous les clubs, le responsable technique de chaque catégorie concernée est convoqué

Ordre du jour :

- Diaporama d'avant saison (réseaux sociaux, discipline, règlements, FMI
- Intervention de la CDA sur les nouvelles lois du jeu
- Présentation et débat du projet U15 pour mise en application saison 2026-2027

Lundi 22 Septembre 2025	SECTEUR BASSE ISERE	Stade de BIOL Route de BELMONT 38690 BIOL
		Club support VALLEE DE L'HIEU
Mercredi 24 Septembre 2025	SECTEUR VOIRON / ST MARCELLIN	Stade de COUBLEVIE RD 128 A route du GUILLON 38500 COUBLEVIE
		Club support LA SURE

Vendredi 26 Septembre 2025	SECTEUR GRENOBLE FONTAINE	DISTRICT ISERE DE FOOTBALL 2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 SASSENAGE
		Support D.I.F
Lundi 29 Septembre 2025	SECTEUR GRESIVAUDAN / LA MURE	Complexe Sportif Régis BERIOT Chemin du Stade 38330 - ST ISMIER (Salle à côté du stade au 1er étage sur le côté du bâtiment)
		Club support MANIVAL
Mercredi 1 Octobre 2025	SECTEUR BIEVRE VALLOIRE	Stade Gaston BARBIER Rue du 5 aout 1944 38270 BEAUREPAIRE
		Club support BEAUREPAIRE/THODURE

RECIDIVE CLUBS

Saison 2024-2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MAURICE L'EXIL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
08 Octobre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOLOMIEU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
17 Octobre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
22 octobre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
05 Novembre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
19 Novembre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 10 Décembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
CLAIX FOOTBALL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Février 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Février 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
ST MAURICE L'EXIL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 Avril 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
F.C MAHORAIS GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Avril 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
F.C PAYS VOIRONNAIS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 29 Avril 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
DEUX ROCHERS FC

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Mai 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
FC MISTRAL GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Mai 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
U.S LA MURETTE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 3 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
L.C.A FOOT 38

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 3 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
O.C EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidence club
FC SEYSSINS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidence club
FC NOYAREY

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidence club
FC PAYS D'ALLEVARD

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O ST MARCELLIN

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
1 Juillet 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC PAYS D'ALLEVARD

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
1 Juillet 2026**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ST MARTIN D'HERES

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
8 Juillet 2026**

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

OISANS (Seniors 1) ; GRENOBLE DAUPHINE (Seniors 1) ; FC DEUX ROCHERS
(U15D1) ; ST MAURICE L'EXIL (U20 1)

**Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du
30 Juin 2026**

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES

Le dispositif de lutte contre la violence et les incivilités est à jour au PV numéro **721**
sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 Dispositif de lutte contre la violence et les incivilités

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi
rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin
d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles
modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées
par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant
votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste
par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les listes *dès lors que toutes les personnes désignées* auront
leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes Reçues et Validées

4 Routes ; Asieg ; Balmes N.I ; Batie Divisin ; Beauvoir ; Biliou ; Cessieu ;
Charvieu ; Chirens ; Claix F ; Corbelin ; Crossey ; Goncelin ; Lauzes ; LCA Foot 38 ; Liers ;
Miribel les Echelles ; Oisans ; Pays Voironnais ; Sassenage ; Seyssins ; St Hilaire de la Cote ;
St Joseph de Rivière ; St Paul de Varces ; St Quentin Fallavier ; Sud Isère ; USVO
Grenoble ; Vallée de la Gresse ; Ver sau



COMMISSION FEMININES

Réunion du 16 septembre 2025

PV n° 721

Présente : Elodie Diasparra

Excusés : Diane Applanat, Allison Poinard, Laurie Strappazon, Jacques Issartel, Christian Bayle

Courriers : SUD ISERE, SASSENAGE, ESTRABLIN, NOTRE DAME DE MESSAGE, NIVOLAS, HAKIM BEN EL HADJ SALEM, RIVES, HASSEN CHAARI, ENT FOOTBALL CHAUTAGNE, LIERS, UOP, ST SIMEON DE BRESSIEUX, CROLLES, ACADEMIE DU BRION, VALLEE DE L'HIEU, GUC, PAYS D'ALLEVARD, MOS3R

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
catégorie, niveau, poule, date et numéro du match
- **En cas de problème avec la FMI**, vous devez appeler :
M. Marc MALLET (Commission FMI) tel : 06 52 97 94 37

Article 33 - Heures officielles et durée des matchs

Type de Match et catégorie	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée de Championnat (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H 30	12 H 30	12 H 30	13 H	13 H	13 H	13 H
	Plage horaire autorisée pour le club recevant Senior F à 8 et à 11	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 15 H			
Journée de Coupe (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H	12 H	12 H	13 H	13 H	13 H	13 H

33-2 – Heures officielles nocturnes : *l'heure officielle est fixée à 20h00 en Championnat et en Coupe*

33-3 – Procédure de changement d'horaire

Pendant la « période verte » : Jusqu'au vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la « période orange » : A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines.

Pendant la « période rouge » : La semaine du match, à partir du mardi 00h00 sur décision de la Commission Féminines au vu d'un motif sérieux et motivé.

HEURES OFFICIELLES pour les U15 F - U18 F à 8 et à 11 Art. 8 des Championnats de jeunes du District Isère

Catégories	Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant		Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
	Samedi	Dimanche	Samedi		Samedi	Dimanche
U 15 F	15 H		12 H 30 – 17 H		10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 8	16 H		12 H 30 – 18 H		10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 11 (District)		10 H	12 H 30 – 18 H			
U18 F à 11 (InterDistrict)		13 H	12 H 30 – 15 H		14 h 30 – 17 h 30	10 H – 12 H 30

RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducatrices/ éducatrices ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU

- U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15^{ème} et 45^{ème}. / pause mi-temps 5 à 8 min ; **les changements se font uniquement pendant les pauses coaching et à la mi-temps** (sauf blessure), même si bon nombre d'éducatrices et éducateurs pensent que les changements à la volée sont autorisés durant le dernier quart temps, cela n'est pas le cas.
- U15F : 2 X 40 min
- U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min
- Seniors F à 8 et à 11 : 2 X 45

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

D1 : 10 équipes

D2 : 10 équipes

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

5 poules géographiques : 1 de 5 équipes et 4 de 6 équipes

CHAMPIONNAT U 18 F A 11

J1 du 20/09

54782219 – ACADEMIE DU BRION – VALLEE DE L'HIEN : 18h00, sur le terrain synthétique du stade Aimé PARIAT de Vif

54782217 – MOS3R – NIVOLAS : match inversé : devient NIVOLAS – MOS3R : 17 H 30

au stade des Mûriers

54782215 – GUC – PAYS D'ALLEVARD : 16 H

54782216 – CROLLES – ECHIROLLES : 15 H

54782218 – ENT ST SIMEON : 16 H 30

54782219 – VALLEE DU GUIERS – GF38 : 16 H

CHAMPIONNAT U 18 F A 8

17 équipes engagées : début des poules de brassage le 27 septembre

CHAMPIONNAT U 15 F

D1 : début du championnat le 20 septembre

D2 Phase 1 : 21 équipes engagées : début des poules de brassage le 27 septembre

PLATEAUX U 13 F

1ère phase : Feuilles de match papiers à envoyer obligatoirement par mail à la Commission Féminines. Toute feuille non envoyée fera l'objet d'une amende.

La FMI deviendra obligatoire dans cette catégorie à partir de la 2ème phase

Phase 1 : début des plateaux le 20 septembre

Jacques Issartel / Président

P : 06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 16 septembre 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 721

Président : M. MALLET
Présents : M JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 14H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 13/09/2025 au 14/09/2025)

U13 D3	Poule C	SEYSSINET AC 3
U13 D3	Poule E	TULLINS AS 1
Coupe Fabrice MARCHIOL	Poule Unique	POISAT AMC

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

RAPPEL TRES IMPORTANT POUR LES CATEGORIES U12 ET U13

La commission rappelle à tous les Président de clubs ainsi qu'aux éducateurs de cette catégorie que les joueurs qui commencent les rencontres doivent avoir des maillots numérotés de 1 à 8 et que les autres joueurs ne doivent en aucun cas avoir « n'a pas participé » en face de leurs noms sur la feuille de match informatisée puisque tous les joueurs doivent avoir le même temps de jeu

Que se passerait il si un joueur qui est noté n'a pas participé se réveille la nuit avec un mal de tête suite à un choc ?

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents
La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel, les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 16 septembre 2025 à 19h00

Procès-Verbal N° 721

Président : Patrick MONIER
Membre : Janick LOUIS

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

7. CEA Grenoble : noté (correspondant équipe 2 + modification terrain).

8. Vallée de la Gresse : noté (modification terrain).

9. Ville de Grenoble, Terrains: noté (réservation).

10. Air Liquide : noté (demande de report match de coupe vs Rachais).

COUPE DE L'ISÈRE, Tour 1

T01. Vallée de la Gresse 1 (D1) – St-Martin d'Hères (D1).

Mercredi 24/09/2025, 21h00. Aimé Pariat, Vif.

T01. Turcs de Grenoble (D2) – FC Oisans (D2).

Lundi 22/09/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

Correctif T01. CEA Grenoble 2 (D3) – Poisat 1 (D3).

Mardi 23/09/2025, 19h30. Jean Jullien, Sassenage.

Correctif T01. Rachais 1 (D1) – Air Liquide (D1).

Jeudi 13/11/2025, 21h00. Albert Batteux, Meylan.

Correctif T01. Vallée de la Gresse 2 (D2) – GSE (D2).

Lundi 22/09/2025, 21h00. Aimé Pariat, Vif.

Correctif T01. Villard-Bonnot Grésivaudan (D3) – St-Martin d’Uriage 2 (D3).

Jeudi 25/09/2025, 20h00. René Bœuf, Villard-Bonnot.

T01. Jarrie-Champ 1 (D1) – CEA Grenoble 1 (D3).

Lundi 22/09/2025, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

T01. Tunisiens SMH 1 (D1) – Fasson 1 (D1).

Mercredi 24/09/2025, 20h30. Just Fontaine, St-Martin d’Hères.

T01. Fontaine Les Îles (D2) – Abbaye 1 (D2).

Mercredi 24/09/2025, 20h30. Maurice Thorez, Fontaine.

T01. Poisat 2 (D3) – ASPTT Grenoble 2 ST (D3).

Lundi 22/09/2025, 20h00. Stade municipal, place Gérard Philippe, Poisat.

T01. St-Georges-de-Commiers (D1) – St-Martin d’Uriage 1 (D1).

Jeudi 25/09/2025, 21h00. Stade des Combettes, St-Georges-de-Commiers.

T01. ASPTT Grenoble 1 (D2) – Sassenage 1 (D2).

Mercredi 24/09/2025, 20h30. Stade ASPTT, chemin de la Croix Verte, Montbonnot.

T01. Froges 1 (D3) – Domène 1 (D3).

Lundi 22/09/2025, 20h00. Stade Marius Marais, Froges.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D1

9 équipes engagées (poule de 10) : Air Liquide 1, Fasson 1, Jarrie-Champ 1, Rachais 1, St-Georges-de-Commiers 1, St-Martin d’Hères 1, St-Martin d’Uriage 1, Tunisiens SMH 1 et Vallée de la Gresse 1.

J01. St-Martin d’Hères 1 – Rachais 1.

Lundi 29/09/2025, 20h00. stade Benoît Frachon, Saint-Martin d’Hères.

J01. St-Georges-de-Commiers 1 – Jarrie-Champ 1.

Jeudi 02/10/2025, 21h00. stade des Combettes, Saint-Georges-de-Commiers.

J01. Fasson 1 – Air Liquide 1.

Jeudi 02/10/2025, 21h00. stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

J01. St-Martin d’Uriage 1 – Vallée de la Gresse 1.

Mercredi 01/10/2025, 20h00. stade municipal, Les Petites Maisons, Saint-Martin d’Uriage.

J01. Exempt : Tunisiens SMH 1.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D2

8 équipes engagées (poule de 8) : Abbaye 1, ASPTT Grenoble 1, Fontaine Les Îles 1, GSE 1, FC Oisans 1, Sassenage 1, Turcs de Grenoble 1 et Vallée de la Gresse 2.

Calendrier : Aller : J01) 29/09-02/10/2025. J02) 06-09/10/2025. J03) 20-23/10/2025. J04) 03-06/11/2025. J05) 24-27/11/2025. J06) 01-04/12/2025. J07) 08-11/12/2025.

Retour : J08) 02-05/02/2026. J09) 02-05/03/2026. J10) 16-19/03/2026. J11) 30/03-02/04/2026. J12) 20-23/04/2026. J13) 04-07/05/2026. J14) 18-21/05/2026.

J01. Turcs de Grenoble 1 – Abbaye 1.

Lundi 29/09/2025, 20h00. stade Gaston Bachelard, Grenoble.

J01. Fontaine Les Îles 1 – ASPTT Grenoble 1.

Mercredi 01/10/2025, 20h30. stade Chapays, Maurice Thorez, Fontaine.

J01. FC Oisans 1 – Vallée de la Gresse 2.

Lundi, 20h00. stade au lieu-dit Au Nay, Bourg d’Oisans.

J01. Sassenage 1 – GSE 1.

Mercredi 01/10/2025, 20h30. stade Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE À 8, D3

9 équipes engagées (poule de 10) : ASPTT Grenoble 2, CEA Grenoble 1, CEA Grenoble 2 ST, Domène 1, Froges 1, Poisat 1, Poisat 2, St-Martin d'Uriage 2 et Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

J01. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Poisat 2.

Jeudi 02/10/2025, 20h00. stade René Bœuf, Villard-Bonnot.

J01. Froges 1 – CEA Grenoble 2 ST.

Lundi 29/09/2025, 20h00. stade Marius Marais, route du stade, Froges.

J01. CEA Grenoble 1 – Domène 1.

Lundi 29/09/2025, 20h00. stade Jean Julien, Sassenage.

J01. ASPTT Grenoble 2 – St-Martin d'Uriage 2.

Lundi 29/09/2025, 20h00. stade ASPTT, 787 chemin de la Croix-Verte, Montbonnot.

J01. Exempt : Poisat 1.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 16 SEPTEMBRE 2025 à 18h00

Procès-Verbal N°721

Président : Christophe Carretero
Présents : Michel Vachetta Président de la commission sportive

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Courriers :

USBÉ : Lu et noté (nouveau gymnase et créneau).

Olympique HUEZ : Lu et noté (Homologation gymnase).

INFO :

Renseigner sur "Footclubs" vos adresses et créneaux de gymnases dès maintenant.

Saison 2025/2026 :

SENIORS

Championnat interdistricts 38/73/74/26-07 :

1° phase (géographique) :

Poule A (4 équipes) : Futsal St Marcellin ; US Bièvre Est ; Pays Voironnais Futsal ; Eyrieux Embroye.

Poule B (5 équipes) : Base FC ; Futsal Picasso 2 ; Arbre de Vie 2 ; FC Mistral; Futsal Isle d'Abeau.

1° journée : S40 (du 30/09 au 05/10/25).

FMI (feuille de match informatisée) :

Des formations sont prévues avant la reprise des compétitions. Contacter la commission FMI qui est toujours disponible pour toutes questions ou informations.

Licences :

Plusieurs clubs n'ont pas ou peu de licences enregistrées sur footclubs.

Courriers à la commission Futsal :

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent traiter en temps et en heure vos Mails (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum **13 jours avant** la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

JEUNES

Projet de championnats Futsal U18 et U15 :

Vous pouvez vous rapprocher de la commission Futsal ainsi que des techniciens du DIF pour toutes informations.

Noël du Futsal (U6 à U9) :

Week-end du 13 et 14 décembre 2025.

COUPES

Challenge National Futsal U18 et Féminines séniors :

Les finales de Coupe Départementale Futsal pour ces 2 catégories se joueront le week-end du 14/15 février 2026.

Vous pouvez déjà envoyer votre inscription par la boîte mail de votre club à la Commission Futsal.

Dates retenues pour les tours de qualifications de la Coupe Départementale U13 ; U15 ; U18 et Séniors Féminines :

Week-ends du :

- 20-21/12/2025
- 03-04/01/2026 (si besoin)
- 10-11/01/2026
- 17-18/01/2026

Merci aux clubs Futsal et Foot-Libre de nous contacter si vous avez des gymnases à mettre à disposition du DIF pour le déroulement de ces qualifications.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.

.....



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 16 septembre 2025 à 15h00

Procès-Verbal N°721

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Jean Marc BOULORD, Gilbert REPELLIN, Aline BLANC, Daniel HUGOT, Patrice GALLIN

BON à SAVOIR

Nombre de joueurs "Mutation" : P.V. 717 - 718

Championnat U17 : P.V. 717 - 718

Match remis : P.V. 720

Match à rejouer : P.V. 720

RAPPEL des Règles du JEU U12 - U13 (à la demande de la commission Sportive)

Categories - licences	U12 - U13
Effectifs de pratique	Football à 8
Remplaçants	4 maximum
Nombre minimal de joueurs	6 par équipe
Tacles	Oui
Mixite	Oui
Surclassement	3 U11 maximum par équipe avec autorisation médicale
Sous-classement	Possibilité U14 F
Dimensions des terrains	1/2 terrain à 11 Si terrain spécifique : 60 à 65 m x 50 m
Zone gardien de but	26 m x 13 m
Hors-jeu	Ligne médiane
Taille des buts	6 m x 2,10 m
Taille des ballons	T4
Temps de jeu max (rencontres plus ateliers)	70 minutes
Durée max des rencontres	60 minutes
Engagement	Au milieu du terrain, interdiction de marquer directement
Coup de pied de but	Libre dans la zone virtuelle 6 m x 9 m (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation) - placement libre des joueurs (idem foot à 11)
Touche	A la main
Corner	Au pied
Coup-francs	Coup-francs directs ou coup-francs indirects
Coup de pied de réparation	9 m

Mise a distance des joueurs	6 m
Prise de balle à la main du gardien sur passe en retrait volontaire d'un partenaire	Interdiction sinon CF indirect ramené perpendiculairement sur la ligne des 13 m
Relance gardien de but	Non protégée
Temps de jeu par joueur	Temps de jeu égal pour tous
Arbitrage	3 arbitres - Assistants = joueurs U12 - U13 Rotation de 15 minutes
Pause coaching	2 minutes au milieu de chaque période

CLUBS - Réunion du 8 SEPTEMBRE 2025 - LAuRAFoot

Club : BEAUVOIR ROYAS - n°535244 : Catégories U14 et U15 – U14 F et U15 F – Enregistrées le 23/08/25.

Club : St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573 : Catégorie Seniors F Futsal – Enregistrée le 22/08/25.

Club : BONNEVAUX - n°553363 : Catégorie Seniors F – Enregistrée le 26/08/25.

Club : CHARVIEU-CHAVAGNEUX - n°536260 : Catégories U16 et U17 – Enregistrées le 29/08/25.

U13 - U15 - U 17 - U19 - Feuilles de match - F.M.I

Arbitre officiel ou bénévole : il est impératif que les entrées des joueurs remplaçants en catégorie U13 - U15 - U17 - U19 soient portées sur la feuille de match dès les prochaines rencontres.

Le District se verrait dans l'obligation de sanctionner comme feuille de match incomplète.

Feuille de match incomplète

25,00 €

Le traitement informatique des réserves pour joueur brûlé ne prend pas en compte les remplaçants n'ayant pas participé !!!

Que se passerait-il si un remplaçant venait à avoir des ennuis de santé nécessitant une visite aux urgences suite à un problème "bénin" durant la rencontre et non participant !!!

Sanction dès la journée du samedi 20/09/2025.

EVOCATION

Dossier n°2526.2 : UNIFOOT - n°581931 / VAREZE 2 - n°547080 – SENIORS – D3 – POULE D – Match n°53691589 du 07/09/2025.

Le club UNIFOOT - n°581931 a adressé un courriel au District ISERE Football le 08/09/2025: "le club de l'Unifoot dépose une évocation sur la participation des joueurs du FC Vareze Florian DUCHENE portant le numéro 14 (licence n°2518674500) et Lukas BERTRAND portant le numéro 9 (licence n°2547622833) lors de la rencontre n° 53691589 de D3 poule D Unifoot/FC Vareze 2.

Ces joueurs étaient susceptibles d'être suspendus à la date du match suite à une suspension non purgée de 1 match ferme suite à 3 avertissements en date d'effet du 09/06/2025 ."

DECISION

Considérant ce qui suit :

La Commission des Règlements a pris connaissance de la requête du club UNIFOOT, formulée par courriel en date du 08/09/2025.

La Commission, usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF, s'est saisie du dossier.

Cette évocation a été communiquée au club VAREZE, qui a fait part de ses remarques à la Commission par courriel en date du 14/09/2025.

➤ Le joueur *Florian DUCHENE* licence n°2518674500, du club VAREZE a été sanctionné par la Commission de Discipline de la LAuRAFoot, lors de sa réunion du 02/06/2025, d'un match ferme suite à 3 avertissements à compter du 09/06/2025 :erreur de traitement informatique du dossier : pas de suspension du joueur)

➤ Le joueur *Lukas BERTRAND*, licence n°2547622833, du club VAREZE a été sanctionné par la Commission de Discipline du DISTRICT ISERE de FOOTBALL, lors de sa réunion du 01/06/2025, d'un match ferme suite à 3 avertissements à compter du 09/06/2025.

Cette sanction a été publiée sur footclubs le 05/06/2025, P.V. 708 et n'a pas été contestée.

Il ressort de l'article 226 des Règlements Généraux de la FFF que « *la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition* » ;

- Après étude du calendrier de l'équipe VAREZE 2, la Commission constate que cette dernière n'a pas disputé de rencontre officielle depuis la date d'effet de la sanction du joueur.
- Le joueur *Lukas BERTRAND*, licence n°2547622833 n'a pas purgé sa sanction d'un match ferme et n'était donc pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence ;

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité au club de VAREZE pour en reporter le bénéfice au club de UNIFOOT.

- VAREZE - n°547080 : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)
- UNIFOOT - n°581931 : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)
- Résultat de la rencontre : 0 / 3

D'autre part, en application de l'article 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, la Commission des Règlements dit que le joueur *Lukas BERTRAND*, licence n°2547622833 du club VAREZE - n°547080 a purgé son match de suspension lors de cette rencontre **mais lui inflige un match ferme de suspension supplémentaire à compter du 22/09//2025** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

Le club VAREZE - n°547080 est amendé de la somme de 107€ pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle et est débité de la somme de 51€ (frais de réclamation).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

Liste des ententes validées les 25/08, 02/09 et 09/09/2025

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
U13 (2)	CHEYSSIEU - n°534738	La SANNE - St ROMAIN - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738
U13	EYZIN-St SORLIN - n°582106	VAREZE - n°547080		EYZIN-St SORLIN - n°582106
U13 (2)	EYZIN-St SORLIN - n°582106	VAREZE - n°547080		EYZIN-St SORLIN - n°582106
U13	CHEYSSIEU - n°534738	La SANNE - St ROMAIN - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738
U13	C.V.L.38 - n°553433	O. NORD DAUPHINE - n°581423		C.V.L.38 - n°553433
U13	St HILAIRE de la COTE - n°519877	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573		St HILAIRE de la COTE - n°519877
U13 (2)	C.V.L.38 - n°553433	O. NORD DAUPHINE - n°581423		C.V.L.38 - n°553433
U13	BONNEVAUX - n°553363	LIERS - n°546354		BONNEVAUX - n°553363

U13	NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245	PIERRE CHATEL - n°504533		NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245
U15	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U15	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	E.C.B.F. - n°546272		Ent. FOOT des ETANGS - n°553368
U15	O. NORD DAUPHINE - n°581423	C.V.L.38 - n°553433		O. NORD DAUPHINE - n°581423
U15	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	E.C.B.F. - n°546272		Ent. FOOT des ETANGS - n°553368
U15	LIERS - n°546354	BONNEVAUX - n°553363		LIERS - n°546354
U15	VAREZE - n°547080	EYZIN-St SORLIN - n°582106		VAREZE - n°547080
U15	CHEYSSIEU - n°534738	La SANNE - St ROMAIN - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738
U17 (1)	O. NORD DAUPHINE - n°581423	C.V.L.38 - n°553433	DIEMOZ - n°516290	O. NORD DAUPHINE - n°581423
U17 (1)	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U17	PAYS d'ALLEVARD - n°508634	GONCELIN - n°515122		PAYS d'ALLEVARD - n°508634
U17 (2)	O. NORD DAUPHINE - n°581423	C.V.L.38 - n°553433	DIEMOZ - n°516290	O. NORD DAUPHINE - n°581423
U17	CHEYSSIEU - n°534738	La SANNE - St ROMAIN		CHEYSSIEU - n°534738
U17 (2)	O. NORD DAUPHINE - n°581423	C.V.L.38 - n°553433	DIEMOZ - n°516290	O. NORD DAUPHINE - n°581423
U17	LIERS - n°546354	E.C.B.F. - n°546272	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	LIERS - n°546354
U17	COLLINES - n°553923	THODURE - n°515121		COLLINES - n°553923
S.F.	DOMENE n°521966	CROLLES - n°517504		DOMENE n°521966
S.F.	CROSSEY - n°519931	CHARTREUSE- GUIERS n°541514		CROSSEY - n°519931
S.F. à 8	G.U.C. Foot FEMININ - n°760278	GIERES - n°504338		G.U.C. Foot FEMININ - n°760278

ENTENTES VALIDEES ce mardi 16 SEPTEMBRE 2025

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
U10 - U11	La BATIE MONTGASCON - n°516883	CORBELIN - n°504301	Impossible de déclarer l'entente informatiquement. Chaque club présente ses licences	La BATIE MONTGASCON - n°516883
U10 - U11	ST QUENTIN sur ISERE - n°518947	POLIENAS - n°532011		ST QUENTIN sur ISERE - n°518947
U10 - U11	RO-CLAIX - n°581944	St HILAIRE du ROSIER - n°564447		RO-CLAIX - n°581944
U13	ST QUENTIN sur ISERE - n°518947	POLIENAS - n°532011		ST QUENTIN sur ISERE - n°518947
U13	La BATIE MONTGASCON - n°516883	CORBELIN - n°504301		La BATIE MONTGASCON - n°516883
U15 (2)	LIERS - n°546354	BONNEVAUX - n°553363		LIERS - n°546354
U15 (2)	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U15	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877		St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573
U15	F.C. LA PIERRE GRESIVAUDAN - n°564622	FROGES - n°590249		F.C. LA PIERRE GRESIVAUDAN - n°564622
U15	ST QUENTIN sur ISERE - n°518947	NOYAREY - n°528946		ST QUENTIN sur ISERE - n°518947
U17	RO-CLAIX - n°581944	CHATTE - n°519932		RO-CLAIX - n°581944
U17	VAREZE - n°547080	EYZIN-St SORLIN - n°582106		VAREZE - n°547080
U17	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877		St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573
U17	CREYS-MORESTEL 2 - n°553286	SERRIERES de BRIORD - n°552904		CREYS-MORESTEL - n°553286
U17 (2)	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U18.F.	St QUENTIN FALLAVIER - n°560979	A.S CHANDIEU- HEYRIEUX - n°582234		St QUENTIN FALLAVIER - n°560979
U18 F	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877	LA COTE St ANDRE - n°544455	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573
S.F. à 8	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	E.C.B.F. - n°546272		Ent. FOOT des ETANGS - n°553368
S.F. à 11	VER SAU - n°552124	VINAY - n°533561		VER SAU - n°552124

S.F. à 8	VER SAU - n°552124	VINAY - n°533561	VER SAU - n°552124
----------	-----------------------	------------------	-----------------------

TERRAINS SUSPENDUS – Rappel P.V. n°715 du 22 juillet 2025

DOSSIER n°489 : Club : ABBAYE - n°520296 - D3 - POULE A (saison 2024 -2025) - POULE B (saison 2025-2026)

Les matchs concernés par cette décision seront les deux premiers matchs de championnat de la saison 2025-2026 de l'équipe D3 - POULE B.

Les matchs concernés par cette décision sont prévus

- le 21/09/2025 contre A.S.I.E.G. 2

La rencontre se jouera stade de CRETS EN BELLEDONNE (club PAYS d'ALLEVARD - n°508634) à 15 h 00

et

- le 05/10/2025 contre RIVES

La rencontre se jouera stade de CRETS EN BELLEDONNE (club PAYS d'ALLEVARD - n°508634) à 15 h 00

DOSSIER n°490 : Club : E.S. MISTRAL - n°564304 - D5 - POULE A (saison 2024-2025)

Le match concerné par cette décision est prévu :

- le 21/09/2025 contre ST MARTIN D'HERES 3

La rencontre se jouera stade BOURG d'OISANS (club OISANS - n°526562) à 15 h 00

DOSSIER n°341 : Club : GIERES - n°504338 – U20 – D2 – POULE A

La sanction sera purgée lors de la première rencontre de championnat de l'équipe U19 / U20, saison 2025 - 2026

Le match concerné par cette décision est prévu en U19 - D1 - A

le 04/10/2025 contre Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU

Par conséquent, le club de GIERES est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 22/09/2025.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 16 septembre 2025 à 18h00

Procès-Verbal N°721

Président : Michel Vachetta

Présents : Annie Brault, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Gilbert Repellin, Daniel Guillard, Dan Marchal, Claude Maugiron, Bernard Buosi, Patrice Gallin, Daniel Hugot

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2025/2026, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... **Laura foot.net».**

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro du match.**

U10 U11

Suite au nombre de nouveaux inscrits, les calendriers U10 et U11 seront refaits fin de semaine 38 (consultables à partir du Lundi 22 Septembre).

Le premier plateau reste dans l'état ; les clubs qui viennent de s'inscrire seront pris en compte à partir du second plateau.

LA PREMIERE JOURNEE N'EST PAS UNE JOURNEE D'ACCUEIL. LICENCES OBLIGATOIRES

Responsable : CLAUDE MAUGIRON : TPH 07 77 20 71 86

U13 U12

D4 : Poule E : Intégrer 4 Montagnes qui prend la place de Vinay 3, Vinay n'ayant pas de 3° équipe dans cette catégorie.

D4 : Poule G : Intégrer LAUZES 2.

D4 : Poule I : Intégrer MOS3R 6.

RAPPEL : En première phase pas de défi jonglage pour la D4

Les équipes U12 doivent disputer l'épreuve du défi jonglage

Toutes les rencontres seront précédées du défi jonglage, le résultat du défi jonglage doit être reporté sur la FMI dans la rubrique règlements locaux en précisant le nombre de jonglages fait par chaque équipe.

En cas de non saisi du résultat du défi jonglage, les 2 équipes sont pénalisées d'un point.

Numérotation des équipes : Les équipes engagées dans la compétition U12 sont considérées comme équipe 2.

De ce fait pour les clubs ayant engagé une équipe dans cette compétition U12, les équipes U13 participant au championnat D2, D3 et D4 sont numérotées 3, 4, 5 etc.

Responsable : DANIEL GUILLARD : TPH 06.87.34.22.88.

U15 A 8

Composition des poules U15 à 8 : le calendrier sera consultable sur le site en fin de semaine

Poule A : Moirans 2, Crolles Bernin 3, Monestier, Versoud, Sassenage 2, Pontcharra.

Poule B : Domarin 2, Tignieu Jamezieu 2, Vezeronce Huert Dolomieu 3, Ascol, Cheyssieu Sanne, Cessieu 2, Unifoot 2.

Le début du championnat est prévu pour le 27 Septembre.

Responsable : Bernard BUOSI : 06 74 25 85 94

U 15

D2 Poule E : Journée 1 du 13/09/25 Unifoot 1 /St Quentin Fallavier 1 est reprogrammé au 08/11/25.

D3 Poule A : Journée 2 du 20/09/25 St Hilaire du Touvet / Pontcharra est reprogrammé au 08/11/25 suite à la coupe ICAR.

D3 Poule J : Entente Foot Etang 2 est remplacé par AS Bourbre.

D1 : La commission rappelle aux clubs qu'elle a dû reporter la 1^{ère} journée au 27 Septembre, du fait du stage des arbitres le 6 Septembre.

Les clubs de D1 ne participent pas au premier tour de coupe.

Responsable : Bernard BUOSI : 06 74 25 85 94

U17

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U19

D2 : Courrier de Saint Maurice Exil annulant son engagement pour cette saison.

Composition des poules :

Poule A : Crolles, Manival 2, USVO, Seyssins, ASIEG, St Martin d'Hères 2.

Poule B : St Georges de Commiers, Pont de Claix, Claix, Seyssinet 2, Sassenage, Fontaine.

Poule C : Chatte, Gp Brezins FBV, Murette 2, 2 Rochers, St Marcellin.

Poule D : Bouvesse, GP Balmes Lauzes 2, Nivolas, St André, St Siméon de Bressieux, GP Vezeronce-Huert-Dolomieu 2.

La 1° journée est programmée le 27 Septembre, le calendrier est consultable sur le site.

Responsable : Gérard BOUAT Tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

Report de rencontres du 28 Septembre du fait de la qualification de 6 clubs pour le 4° Tour de la coupe de France

Sont reportés à une date ultérieure, les matchs suivants :

D1 : **CHARVIEU / ESTRABLIN - GIERES** / VALLEE DE LA GRESSE.

D2 : **ASIEG** / LA MURETTE 2 - DOLOMIEU / **BALMES NORD ISERE**

D4 : DOLOMIEU 2 / **VALLEE DE L'HIEN**

Responsable : Michel VACHETTA : 06/25/25/31/32

VETERANS

Les poules et le calendrier sont consultables sur le site en fin de semaine.

Début des compétitions : vendredi 3 Octobre 2025.

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie Brault



FEUILLE DE MATCH CATEGORIE U10 U11

Phase : Automne Printemps

Poule ...

Plateau N°...

Date: / /20

Club recevant(sans abréviation)

Equipe recevante(A)			Equipe visiteuse(B)		
N°	NOM Prénom	N° Licence	N°	NOM Prénom	N° Licence
1			1		
2			2		
3			3		
4			4		
5			5		
6			6		
7			7		
8			8		
9			9		
10			10		
11			11		
12			12		
Educateur	OBLIGATOIRE	Obligatoire	Educateur	OBLIGATOIRE	Obligatoire
Dirigeant			Dirigeant		
Signature du Dirigeant ou de l'Educateur			Signature du Dirigeant ou de l'Educateur		
Equipe visiteuse(C)			Résultats des rencontres		
N°	NOM Prénom	N° Licence	Match		score
1			A	/ B	/
2			B	/ C	/
3			A	/ C	/
4			Arbitrage par la 3ème équipe Equipe A <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> non Equipe B <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> non Equipe C <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> non		
5					
6					
7					
8			Remarques sur le déroulement du plateau COMMENTAIRES		
9					
10					
11					
12					
Educateur	OBLIGATOIRE	Obligatoire			
Dirigeant					
Signature du Dirigeant ou de l'Educateur					



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Mardi 16 septembre 2025

Procès-Verbal N°721

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 19 septembre 2025 au lundi 22 septembre 2025

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 20 septembre 2025

MATCH U13 D2 AJA VILLENEUVE / SAINT MARTIN D'HERES A 13H

MATCH U15 D2 AJA VILLENEUVE / VOIRON CROSSEY A 15H

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 20 septembre 2025

MATCH U15 F D1 GUC FF / GAPS A 14H

MATCH U18 F D1 GUC FF / PAYS ALLEVARD A 16H

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

samedi 20 septembre 2025

MATCH U15 D3 ASIEG / VOREPPE A 14H

dimanche 21 septembre 2025

MATCH SENIORS D4 TURCS / MOIRANS FC A 12H30

MATCH SENIORS D3 TURCS / CLAIX FC A 15H

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 20 septembre 2025

PLATEAU U8/U9 MISTRAL FC 3 EQUIPES A 10H

MATCH U13 D1 FC MISTRAL / PONT CLAIX FC A 12H

MATCH U12 FC MISTRAL / MANIVAL A 12H

MATCH U15 D1 FC MISTRAL / RACHAIS ES A 15H

dimanche 21 septembre 2025

MATCH SENIORS D2 MISTRAL ES / ST MARTIN D'HERES FC A 13H

MATCH SENIORS D2 MISTRAL ES / ST QUENTIN FALLAVIER A 15H

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 20 septembre 2025

MATCH U 14 R1 GF 38 / O.VALENCE A 13H30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 21 septembre 2025

MATCH SENIORS D3 US ABBAYE / ASIEG A 15H

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 20 septembre 2025

PLATEAU U8/U9 FC2A 3 EQUIPES A 10H

dimanche 21 septembre 2025

MATCH SENIORS D3 FC2A / ECHIROLLES A 15H

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 20 septembre 2025

MATCH U13 D1 GF38 / SEYSSINET AC A 10H

MATCH U12 GF38 / VALLEE GRESSE FC A 10H

MATCH U15 R1 GF38 / O.VALENCE A 13H30

MATCH SENIORS R2 FC2A / ANNECY LE VIEUX US A 19H

dimanche 21 septembre 2025

MATCH U18 R1 GF38 / LYON FOOTBALL FC A 12H

MATCH SENIORS F R1 GF38 / CLERMONT FOOT A 15H

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 20 septembre 2025

MATCH U13 D3 GF38 / DOMENE ASJF A 10H

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 20 septembre 2025

PLATEAU U8/U9 USVO 3 EQUIPES A 10H

MATCH U13 D3 USVO / SAINT MARTIN D'HERES A 12H

MATCH U13 D2 USVO / CROLLES A 12H

MATCH U12 USVO / EYBENS OC A 14H

MATCH U17 D2 USVO / ECHIROLLES FC A 16H

dimanche 21 septembre 2025

MATCH SENIORS D5 USVO / GRENOBLE DAUPHINE AS A 12H30

MATCH SENIORS D1 USVO / LAUZES FC A 15H



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

RÉUNION DU MARDI 16 SEPTEMBRE 2025

PV n° 721

Président : Michel Vachetta.

Présents : M. Vachetta, Florent Nardin, Franck Agaci, Jean-Luc Zuliani, Cyril Thévenin, Yousef N'ait Driss, Joseph Sabatino,

ARBITRES NE POUVANT PAS BENEFCIER DE L'ARTICLE 33-C des règlements du Statut de l'Arbitrage

Mr COEHO Paolo : Vous étiez arbitre au club de CREMIEU : si vous changez de club vous ne pouvez pas représenter un autre club pendant les saisons 2025/2026, 2026/2027, 2027/2028, 2028/2029.

Dossier transmis à la commission régionale de l'arbitrage.

Mr BEDAR Nadir : vous étiez indépendant pour les saisons 2023/2024, 2024/2025. Vous ne représentez pas le club de ST LATTIER pendant deux saisons.

Il vous reste deux saisons à rester indépendant 2025/2026, 2026/2027.

La commission fera paraître fin septembre la situation des clubs du district en infraction au statut de l'arbitrage pour la saison à venir.

Le Président
Michel Vachetta

Le Secrétaire
Florent Nardin



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 16 septembre 2025

Procès-Verbal N°721

FORMATIONS 2025-2026

A partir de cette saison seront autorisés à participer aux formations 4 personnes maximum par club /par session.

Les formations ci-dessous sont ouvertes, pensez à vous inscrire :

NOVEMBRE	CFI U14-U19 (2)	06/11/2025	MOS3R (Septème)
		20/11/2025	
	CFI SENIORS (1)	07/11/2025	
		21/11/2025	

FEVRIER	CFI U6U9 (2)	12/02/2026	Voreppe
		19/02/2026	
	CFI U10U13 (3)	13/02/2025	
		20/02/2026	

Certifications anciens CFF

La commission Technique vous informe qu'une session de certifications anciens CFF (1-2-3) est prévue le **mercredi 05 novembre** prochain.

Public visé : les éducateurs-éducatrices ayant fait la totalité des modules et/ou ayant échoué lors d'une précédente certification.

(Exemple : Module U13 + Module U15 = possibilité de certifier le CFF2).

Petit rappel : les diplômes CFF1 / CFF2 & CFF3 permettent une équivalence jusqu'au **30 juin 2027** en s'inscrivant à une journée complémentaire auprès de la Ligue (voir tableau).

Après cette date, ils seront perdus.

CFI U10-U13 – Creys Morestel
25/09/2025 ET 09/10/2025

Liste des inscrits au 16/09

NOM PRENOM	CLUB
BENNACEUR Aymen	FC2A
BIARD Noah	U.S. CORBELIN
BOUCHOUCHA Karim	FC2A
BOURBOTTE Olivier	CVL 38 FOOTBALL CLUB
BOUZOULA Reda	ST MAURICE L'EXIL
DURAND Morgan	FOOTBALL CLUB VIRIEU VALONDRAS
EHRISMANN Lucas	C.S. NIVOLAS VERMELLE
GOYET Ylann	C.S. NIVOLAS VERMELLE
GRAND Jerome	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
MARTINEZ Yannick	CREMIEU
MEYRIGNE MARTINEZ Morgane	CREMIEU
MONTET Edgar	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
PEREIRA DO ADRO Nicolas	CREMIEU
PHILIBERT Benoit	O. LES AVENIERES
ROUAG Diwan	FC 2A

CFI U14-U19 – Creys Morestel
26/09/2025 ET 10/10/2025

Liste des inscrits au 16/09

NOM PRENOM	CLUB
AMERYCKX David	C.S. NIVOLAS VERMELLE
BERLIOZ Fabien	U.S. CORBELIN
BIARD Noah	U.S. CORBELIN
DAGALLIER Joris	LA TOUR ST CLAIR
DI LUCA Julien	U.S. SASSENAGEOISE F.
DIAKITE Bambo	F.C. D'ECHIROLLES
EHRISMANN Lucas	C.S. NIVOLAS VERMELLE
FABRIER Alexis	F.C. D'ECHIROLLES
GIRERD Camille	VALLEE DU GUIERS F.C.
GRANDPERRIN Rodolphe	VALLEE DU GUIERS F.C.
HERBEPIN Florent	U. S. CREYS-MORESTEL
HOUSTE Damien	C.S. NIVOLAS VERMELLE
INFUSO Hugo	F.C. MOIRANS
JOUSSELIN Maxime	CHASSIEU DECINES
KHAMLA Adem	ST MAURICE L'EXIL
MAIRE Grégory	NIVOLAS
MARTINEZ Jérémy	FC SERRIERES DE BRIORD- VILLEBOIS
MUSCILLO Angelo	U.S. CORBELIN
NABOTTI Enzo	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEN 38
NANTERIAS Gregory	FC SERRIERES DE BRIORD- VILLEBOIS

PERRICONE Emma
PINTO Michael
ZADI Ble

CLAIX F
CREYS MORESTEL
U.S. SASSENAGEOISE F.

INFO LIGUE : inscriptions aux Diplômes Fédéraux

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires d'équivalence sont désormais disponibles [sur maformation.fff.fr](http://maformation.fff.fr).

Dates :

Journées complémentaires 25/26

02/10/2025	Tola Vologe, Lyon (69)
20/11/2025	Cournon d'Auvergne (63)
25/11/2025	Tola Vologe, Lyon (69)
17/12/2025	Tola Vologe, Lyon (69)
29/01/2026	Annecy (74)
12/02/2026	Salaise sur Sanne (38)*
10/03/2026	Cournon d'Auvergne (63)
09/04/2026	Blavozy (43)*
15/06/2026	St-Priez-en-Jarez (42)

(* Journées complémentaires qui ne sont pas encore disponibles à l'inscription sur maformation.fff.fr)

Ces formations complémentaires ont pour objectif de monter en compétences les titulaires des CFF1, CFF2 et CFF3 souhaitant accéder aux différents DF par équivalence

La ligue informe de l'ouverture des **inscriptions aux Diplômes Fédéraux** pour la saison 2025/2026.

Vous trouverez l'ensemble des informations utiles (présentation des diplômes, modalités d'inscription, calendrier...) sur le site de la LAuRAFoot : <https://laurafoot.fff.fr/simple/ouverture-des-inscriptions-diplomes-federaux-2025/>

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES

NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ

MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez-vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafont.fff.fr